



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT MIXTE DE LA DORDOGNE MOYENNE ET DE LA CERE AVAL

N° 20230315 -O2

DEPARTEMENT DU LOT

Nombre de membres :

- en exercice = 24
- présents = 16
- votants = 18

L'an deux mille vingt-trois, le 15 mars, le comité syndical, dument convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie de SAINT CERE sous la présidence de Monsieur Francis AYROLES.

Secrétaire de séance : Monsieur LAVERGNE-AZARD Loïc

Date de la convocation : 02 mars 2023

Présents : 16

AYROLES Francis, BES Didier, BOUCHEZ Murielle, CANCHES Michel, CESANO Lionel, DA FONSECA Thierry, ALBERT Catherine (suppléante), LAVERGNE AZARD Loïc, LEROUX Michel, CARMIER Camille (suppléant), NAYRAC Jean-Luc, PEIRANI Patrick, RANOUIL Philippe, ROUSSIES Stéphanie, TEULIERE Jean-Michel et THEBAUD Michel

Absents excusés ayant donné pouvoir : 2

ARAQUE Fausto à Jean-Luc NAYRAC, LUDIER Stéphane à Jean-Michel TEULIERE

Absents dont excusés/représentés :

AUBRUN Jeannine, BERTHOUMIEU Marie, DELANDE Claire, FOUCHE Jean-Claude, JAUZAC Catherine, MADELRIEUX Christian, MEILHAC Sébastien, PEYRICAL René

OBJET : ELECTION DU MEMBRE SUPPLEMENTAIRE DU BUREAU DU SYNDICAT MIXTE DE LA DORDOGNE MOYENNE ET DE LA CERE AVAL.

Vu l'arrêté DCL/2022/107 portant extension du périmètre du Syndicat Mixte de la Dordogne moyenne et de la Cère aval et plus particulièrement l'article 11.1 des statuts joints,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération 20230315-01 modifiant le nombre de membre,

En l'absence de décision particulière, il convient de procéder à une élection d'un autre membre du Bureau au scrutin secret, uninominal à la majorité absolue,

Après le bon déroulé des opérations de vote et compte tenu des résultats du scrutin,

Le comité syndical après en avoir délibéré :

- Proclame Monsieur Christian MADELRIEUX membre du bureau autre que le président et les vice-présidents (Nombre de délégués n'ayant pas pris part au vote : 0 - Nombre de votants : 18 - Nombre de suffrages déclarés ou nuls : 0 - Nombre de suffrages exprimés : 18 - Nombre de suffrages obtenus : 18) et le déclare installé ;

- Autorise Monsieur AYROLES Francis à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour copie certifiée conforme.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Publié et notifié le 23/03/23

Acte rendu exécutoire

